

**Certificat d'examen de type  
n° F-05-D-1024 du 24 juin 2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/F040077-D1**

**Compteur d'énergie électrique  
SAGEM type S20C2**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction, et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

**FABRICANT :**

SAGEM TUNISIE – Borj Ghorbel – 2013 BEN AROUS – Tunisie.

**DEMANDEURS :**

SAGEM Communication – Siège social – 27, rue Leblanc – 75512 PARIS Cedex 15 – France,

SAGEM TUNISIE – Borj Ghorbel – 2013 BEN AROUS – Tunisie.

**OBJET :**

Le présent certificat transfère le bénéfice accordé à la société SAGEM S.A. par les certificats d'examen de type cités ci-après à la société SAGEM Communication ; étend le bénéfice accordé à la société SAGEM S.A. par les certificats d'examen de type cités ci-après au site de SAGEM TUNISIE ; complète les certificats d'examen de type cités ci-après :

- n° F-04-D-423 du 9 juin 2004,
- n° F-04-D-1225 du 2 novembre 2004,
- n° F-04-D-1406 du 17 décembre 2004

relatifs au compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2.

### **CARACTERISTIQUES :**

Le compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2 diffère du type approuvé par les certificats précités par la modification :

- de la couleur du bornier et du marquage devenue noire,
- du support plastique du bornier et le retrait de la cale du neutre,
- de la version du logiciel,
- du microcontrôleur (version masquée).

Les principales caractéristiques modifiées sont les suivantes :

- version du logiciel : V1.25
- somme de contrôle : FA9E5D00 (hexadécimal)

Les autres caractéristiques sont inchangées.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque d'examen de type figurant sur la plaque d'identification du compteur d'énergie électrique SAGEM type S20C2 est identique à celle fixée par les certificats précités.

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles fixées par les certificats précités.

### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive des compteurs d'énergie électrique SAGEM type S20C2 est effectuée par SAGEM TUNISIE.

Les conditions particulières de vérification primitive sont identiques à celles fixées par les certificats précités.

### **DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F040077-D1 et chez les demandeurs.

### **VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 9 juin 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification